

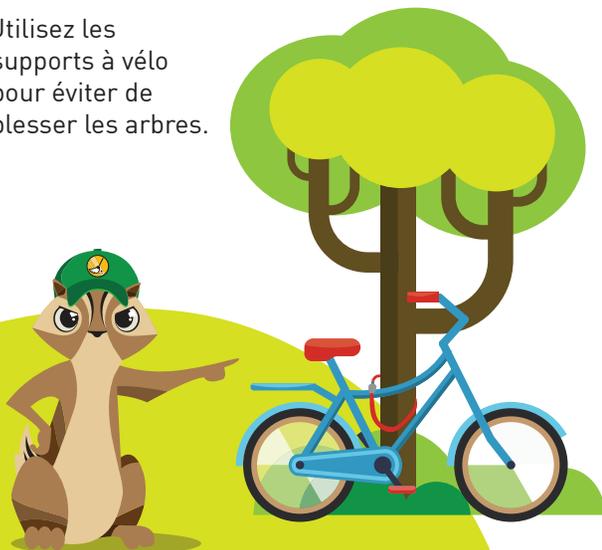
## NE NOURRISSEZ PAS LES ANIMAUX SAUVAGES

- Il est interdit de nourrir les pigeons, les goélands et les écureuils.
- Gardez vos ordures hors de portée des animaux.
- Si vous possédez un arbre fruitier, ramassez les fruits tombés au sol.



## N'ATTACHEZ PAS VOTRE VÉLO AUX ARBRES PUBLICS

- Utilisez les supports à vélo pour éviter de blesser les arbres.



## POUR D'AUTRES TRUCS ET CONSEILS

### Éco-quartier de Saint-Michel et de François-Perrault

7501, rue François-Perrault,  
bureau 113  
514 727-0914

### Éco-quartier de Villeray

7355, avenue Christophe-Colomb  
514 273-8535, poste 283

### Éco-quartier de Parc-Extension

7003, rue Hutchison, bureau 101  
514 270-4049

QUESTIONS ET  
SIGNALEMENTS :

☎ 311

# LA PROPRETÉ C'EST SIMPLE !



# 8 RÈGLES SIMPLES À RESPECTER



## JUSQU'À 4 000 \$



[ville.montreal.qc.ca/vsp](http://ville.montreal.qc.ca/vsp)

Villeray  
Saint-Michel  
Parc-Extension  
**Montréal** 

## SORTEZ VOS DÉCHETS AU BON MOMENT

- Déposez vos sacs à ordures ou bacs en bordure de rue, devant votre domicile, entre 20 h la veille et 7 h le jour de la collecte dans votre secteur.



- Pour connaître l'horaire des collectes, composez le 311 ou consultez le site [ville.montreal.qc.ca/infocollectes](http://ville.montreal.qc.ca/infocollectes).

## DÉPOSEZ VOS DÉCHETS AU BON ENDROIT



- Déposez vos sacs à ordures ou bacs en bordure de rue, devant votre domicile.
- Il est interdit de jeter des déchets dans les ruelles.

- Les pneus et les résidus domestiques dangereux (peinture, aérosol, pile, huile à moteur, bouteille de propane, ampoule fluocompacte, etc.) doivent être disposés dans un écocentre.
- Les produits électroniques peuvent être déposés dans un écocentre ou un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des produits électroniques ([lesserpuariens.com](http://lesserpuariens.com)).
- Signalez tout dépôt sauvage à l'arrondissement en composant le 311.

## RAMASSEZ LES CROTTES DE VOTRE CHIEN

- Lorsque vous promenez votre chien, apportez avec vous des sacs afin d'y déposer les déjections canines.
- Disposez de manière hygiénique les déjections canines dans une poubelle.



## JETEZ VOS PETITS DÉCHETS DANS UNE POUBELLE PUBLIQUE

- Il est interdit de jeter des déchets sur le domaine public.
- Jetez vos gommes à mâcher dans une poubelle et non par terre.
- Les déchets domestiques sont interdits dans les poubelles publiques.



## DÉPOSEZ VOS MÉGOTS DANS UN CENDRIER

- Ne jetez pas vos mégots de cigarette par terre.
- En l'absence de cendriers extérieurs, éteignez bien votre mégot et jetez-le dans une poubelle publique.



## GARDEZ VOTRE TERRAIN PROPRE

- Il est interdit de jeter, de déposer ou d'enfouir des matières malpropres ou nuisibles sur un terrain privé.
- Il est défendu de nettoyer les surfaces pavées en les arrosant.
- Coupez le gazon sur votre terrain avant qu'il ne dépasse 15 centimètres (6 pouces).
- Retirez ou coupez les plants d'herbe à poux avant qu'ils ne fleurissent.

